

COMMUNE DE BUCEY EN OTHE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2011

Le 4 mars 2011 à 20h45, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de M. Valéry PRUNIER, Maire.

Présents : VILLANNE JF – GENET JP – VASQUEZ E –AUBIN X – PFEIFFER JL - LERAYER M.

Absents excusés : PELLEGRINI S – MION R- DUCOVAT D (donne pouvoir à AUBIN X)

Secrétaire de séance : LERAYER M.

1. Avancées sur le dossier d'une salle des fêtes.

Le projet d'une salle des fêtes au château a maintenant trois ans. Le dossier peut repartir grâce à l'arrivée fin 2010 d'un apport personnel important des propriétaires. Ce dossier est soutenu par le service juridique de la Région, qui nous guidera parmi les possibilités pour garantir une utilisation équitable de l'argent de la commune.

Pour faire valoir la forte synergie entre la création d'une nouvelle activité au château et les besoins de la population, le Maire a relancé le dossier en convoquant le 11 février une réunion en mairie avec l'adjointe administrative et le représentant du Groupement d'Action Locale (GAL) Othe Armance, organisme facilitateur du développement de notre territoire. Une seconde réunion a eu lieu avec les mêmes plus les propriétaires du château le 25 février 2011. Trois pistes ont été proposées à ces derniers qui ont jusqu'au 1^{er} avril, date de la réunion de restitution, pour prendre position sur l'une d'entre elles.

Piste n°1 : réhabilitation intégrale du château

Considérant le budget conséquent qui serait nécessaire (estimé pour fixer les idées à 2 millions d'euros), elle ne pourra se faire que si les propriétaires trouvent des partenaires ou associés avec qui développer un projet et une entreprise rentable autour du contenu. De nombreuses idées et contacts de soutien (comme la Chambre de Commerce et d'Industrie) furent indiquées en réunion. Cette piste est ambitieuse mais permettrait aussi de créer de l'activité et des emplois à Bucey-en-Othe. Pour fixer un ordre de grandeur, le Maire indique que la commune pourrait envisager alors une participation de l'ordre de 150 000 € en une fois (c'est-à-dire bien moins cher que le coût de construction d'une seule salle communale neuve et indépendante, voir plus bas) ou bien sous forme de loyer annuel équivalent.

Piste n°2 : réfection d'une seule salle

Cette piste présente l'avantage d'être nettement moins onéreuse (estimée pour fixer les idées à 400 000 €) mais l'inconvénient de ne pas forcément sécuriser le reste du château. En outre, elle nécessite tout de même la création d'une activité autour de la location et de la maintenance de cette salle, avec des frais de fonctionnement à prévoir. Elle pourrait constituer la première étape de la première piste, mais avec un risque associé que la suite prendrait de nombreuses années. Un autre inconvénient, qui peut être contourné mais moyennant un surcoût, est la nécessité d'abord et d'accès corrects pour desservir cette salle. Pour fixer un ordre de grandeur, le Maire indique que la commune pourrait envisager alors une participation, inférieure au premier cas, de l'ordre de 100 000 € (en une fois ou en loyers équivalents). Ce montant, à nouveau purement illustratif, demeure encore bien plus bas que toute autre solution alternative pour des services rendus équivalents.

Piste n°3 : rien de précis

Si les deux premiers cas ne retiennent ni l'attention ni la motivation des propriétaires, la commune se réserve le droit de se désengager de la promesse morale de contribuer pour le bénéfice commun à une réfection du château.

En parallèle, et même si la synergie sur un projet du château apporte un bénéfice mutuel indéniable, la commune a le devoir d'examiner toutes les autres solutions qui s'offrent à elle et aussi de vérifier et quantifier ce bénéfice mutuel. En effet, le besoin est présent de pallier le manque de salle communale digne de ce nom pour notre époque et notre population en hausse modérée mais régulière. Par ailleurs, la situation budgétaire de la commune est saine et les économies réalisées depuis des années devraient permettre de débloquer les fonds nécessaires sans augmentation d'impôts.

Salle communale moderne dans un champ :

Outre le manque de caractère, cette solution consisterait à bâtir les mêmes salles que celles qui existent tout autour de nous, au profit de la fonctionnalité. Une estimation du GAL pour ce genre de salle est de 200 à 250 000 €. Outre ce coût supérieur, le fait que la commune ne dispose pas de réserves foncières est un handicap. De plus, cette salle ne serait occupée qu'une partie assez faible du temps et aurait donc monopolisé beaucoup de fonds publics pour une utilisation limitée, rendant le coût unitaire d'une journée utile vraisemblablement très cher. Néanmoins, une étude est lancée sur les salles des villages environnants pour constituer des références en taille (sans oublier cuisine, vestiaires, sanitaires et rangement) et coût.

Salle communale à la place de la salle de classe :

La salle de classe double fait au total 93,88 m². Le petit local des toilettes est à ajouter. Il semble au conseil que cette dimension est trop petite pour une salle des fêtes en regard de la taille de la commune. Cette solution ne permettrait de répondre qu'à une partie de la demande. Après avoir attendu quarante ans, Bucey-en-Othe peut sûrement s'offrir une salle qui réponde à toutes les demandes. La localisation en plein centre du village est un autre problème.

Au passage, d'autres projets pourraient mieux convenir à ce local communal : mam (maison d'assistantes maternelles), maison médicale si des médecins privilégiaient ce site, ou pourquoi pas un second appartement communal selon l'idée amenée par Xavier Aubin en séance...

En préparation à ce dossier, la commune doit également évaluer, via notamment la commission associations, les besoins réels plausibles pour l'utilisation communale de cette salle. Pourrait-on prévoir une dizaine de jours pour la commune, et sans doute plus pour les associations ?

2. Préparation du budget 2011

a) Columbarium. Plusieurs devis sont arrivés. Un professionnel vient sur place dimanche 6 mars à l'invitation de JP Genet. La commune a déjà reçu une demande pour 2 personnes. Le conseil décide d'abord à l'unanimité de l'achat en 2011 de premiers modules. Il opte aussi pour un système évolutif, et donc une marque ou une fabrication qui pourra garantir un suivi dans le temps. Le nombre de places sera de six pour le début en 2011. Le style sera de gamme moyenne, sobre et rustique.

b) Stade. Pour l'électricité et la réfection de l'éclairage du tennis, les frais sont engagés. Depuis les dégradations par véhicules à moteur, les matches n'ont plus lieu à Bucey mais à Macey. Cette situation ne peut plus durer, et la surface doit être reprise. Contact est pris avec un paysagiste expérimenté en stade pour la remise en état du terrain dans ces périodes propices. Un contact sera également pris avec la municipalité de Macey pour les dédommager des frais occasionnés chez eux. Il est aussi prévu d'acquérir des portes manteaux (pour 20 personnes) grâce à un montant révisé.

c) 2^{ème} tranche de travaux de voirie. Plusieurs devis sont arrivés suite à une visite d'une première entreprise. Les options demandées sont : pour les parties existantes, le haut de la rue de l'église, la rue des AFN, le chemin des Usages ; et pour les sections à créer l'extension jusqu'à l'église, deux options possibles pour l'extension en haut de la rue des AFN, deux options possibles pour l'extension du chemin des Usages. Le rebouchage à chaud des trous des rues du Moulin et du Presbytère, ainsi que la correction de la cuvette de la rue du Carrefour vers l'entrée feront partie

du marché. La commune doit établir un cahier des charges pour la consultation équitable de plusieurs entreprises. Un ordre de grandeur est voisin de 17k€ HT. Les options retenues dépendront de la construction du budget 2011.

d) Aménagement du second parking. Le coût au mètre carré est de l'ordre de grandeur de 10 €. Le traçage des lignes pourra aussi être fait par une entreprise. Le coût ne dépend pas de l'emplacement exact qui sera goudronné. Cet aménagement sera lié à la réfection et extension de la rue de l'église.

3. Arrêté municipal pour verbaliser le dépôt d'ordures sur la voie publique

Devant la recrudescence du nombre d'ordures trouvées sur la chaussée ou le bas côté, le Maire indique sa décision de prendre un arrêté comme en existe dans plusieurs autres pays, avec une amende de 300 € en cas d'infraction. Le Maire charge l'adjointe administrative de se renseigner sur les aspects légal et pratique pour une mise en application au plus tôt.

4. Questions diverses

- CCID : suite à la demande bien légitime de plusieurs habitants, le Maire convoque la Commission Communale des Impôts Directs le 21 avril 2011 à 18h30 à la mairie.
- CCAS : la réunion du Centre Communal d'Actions Sociales aura lieu le samedi 2 avril 2011 à 11h.
- La réunion de la commission des associations aura lieu en avril avec des représentants des associations. Elle abordera notamment les subventions 2011, le planning annuel, le format de la fête nationale, les besoins de salle des fêtes et les coûts actuels de location à l'extérieur.
- La constitution du bureau de vote pour les élections cantonales ne sera faite, en conformité avec la loi, qu'après les vendredis précédents les scrutins, 18h.
- L'antenne 3G va être posée rapidement. La terre dégagée pour poser la plateforme a servi à reformer le talus, ce qui empêchera le raccourci très dangereux pris par certains véhicules qui coupent par le chemin du lavoir. Sans frais pour la commune. Le pépiniériste plantera la haie et les pins prochainement, tous frais portés par Orange.
- La zone de captage a été nettoyée par les employés communaux. Elle serait à ensemençer.
- Le problème d'infiltration d'eau chez un particulier rue Neuve est résolu. L'entreprise qui a effectué les travaux de réseaux pour la commune a reconnu sa responsabilité suite au passage d'un expert, et corrige le problème à sa charge.
- Pompiers : les renseignements complémentaires promis par le Directeur du SDIS lors de la réunion du 4 février sont arrivés le 24 février. Le Maire propose de laisser passer les élections cantonales pour présenter le règlement modifié et consolidé.

Fin de séance à 23h